

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la ville doit désigner un correspondant défense parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Kamel HARANI adjoint à la sécurité pour remplir cette fonction.

Il rappelle que la désignation est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de voter à main levée,
- **APPROUVE** la désignation de Kamel HARANI comme correspondant défense.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**